



Visite pro

Un Inspecteur du CONSUEL se déplace sur votre chantier d'un logement existant en cours et en fait la visite avec vous.

Durant cette visite de quarante minutes, notre Inspecteur fait un état des lieux de l'installation existante ce qui nous permet d'établir un rapport détaillé des anomalies de sécurité constatées sur le chantier.

Grâce à cette visite :

Recevez le rapport du CONSUEL pour discuter avec votre client

+

Optimisez la qualité de l'installation que vous allez réaliser

+

Diminuez au maximum les non-conformités

+

Ayez connaissance des dernières évolutions réglementaires

Référentiels techniques :

- Règles de sécurité définies par le guide PROMOTELEC « Installations électriques des logements existants »
- Norme NF C 15-100
- Circulaire du 13/12/1982 du Ministère du logement pour les parties communes
- Guide UTE C 15 712-1



Nos services
aux
professionnels

Pour passer commande, appelez-nous au **0 970 834 833*** ou téléchargez le bon de commande depuis notre site internet

*Numéro non surtaxé